



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 62255

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'inquiétude des ostéopathes liée au risque de surpopulation de leur profession. En effet, si les efforts du Gouvernement pour sécuriser l'exercice et la formation des ostéopathes et chiropracteurs doivent être salués, aucune mesure ne prévoit à ce jour de limiter le nombre de personnes formées par les établissements qui auront reçu l'agrément du ministère de la santé. Cette mesure s'inscrit pourtant logiquement dans la nécessaire poursuite d'un objectif de qualité des soins. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62255

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10129

Question retirée le : 27 avril 2010 (Fin de mandat)